
ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Rédaction du communiqué du GAC (2 sur 4)
Mercredi 16 juin 2021 – 14h30 à 16h00 CEST

DEVAN REED : Cette séance va commencer. Nous allons mettre en marche l'enregistrement.

Bienvenue de nouveau à la séance de rédaction du communiqué du GAC de l'ICANN71 en ce 16 juin 2021 à 20 h UTC. Je vais passer la parole à la présidente du GAC Manal Ismail sans plus attendre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Devan.

Merci à tous d'être de retour. Et encore une fois, désolée, j'espère que ma connexion sera stable jusqu'à la fin des discussions d'aujourd'hui. Désolée d'avoir été déconnectée à plusieurs reprises.

Nous avons déjà le communiqué à l'écran. Est-ce que je peux être informée des nouveaux textes qu'il faudrait lire ?

FABIEN BETREMIEUX : On peut sans doute descendre tout en bas. Nous avons un nouveau texte par rapport aux recommandations sur les révisions CCT.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, merci.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais essayer de le faire en éteignant ma vidéo, peut-être que cela améliorera ma connectivité et améliorera également mon audio. Désolée.

Recommandations de révision de la CCT. Le texte est maintenant dans la partie « Suivi par rapport aux anciens avis ».

« À partir des discussions constructives qui ont eu lieu avec le Conseil d'Administration et avec la communauté lors de l'ICANN71, l'avis du GAC de l'ICANN70 ainsi que le tableau de bord daté du 12 mai 2021 indiquent des discussions avec le Conseil, l'Org et les collègues de la communauté par rapport à la mise en place d'un outil de suivi interactif avant l'ICANN72 qui indique le statut en cours des recommandations CCT spécifiées dans l'avis du GAC de l'ICANN70 ; de travailler avec ICANN Org et les SO et les AC pour assurer la mise en œuvre totale des recommandations suivantes en ce qui concerne les gTLD existants et les gTLD introduits suite au processus ultérieur. »

Ensuite, il y a les recommandations référencées : 5, collecte de données de marché secondaire ; 9, enregistrement des coûts ; 14, changements contractuels pour éviter l'utilisation systématique de bureaux d'enregistrement et d'opérateurs de registre spécifiques pour l'utilisation malveillante de la sécurité du DNS ; 17, chaîne des parties responsables des enregistrements de noms de domaine de gTLD ; 26, études régulières des coûts requis pour protéger les marques de commerce dans les nouveaux gTLD ; et 31, programme d'aide gratuit.

Je vois la main de Nigel. Allez-y Nigel.

ROYAUME-UNI : Désolé Manal, j'essayais de revenir un petit peu en arrière. Je voulais ajouter quelques petits paragraphes à la fin de ce texte de manière à ce que ce soit clair. Je voudrais indiquer d'où viennent ces recommandations. Je ne sais pas si vous pouvez me donner une petite demi-heure, je vais essayer de le faire. C'est compliqué de tout faire en même temps. Mais si c'est possible, je vous remercie.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel. Je comprends, je suis désolée de vous stresser. Il faut à la fois rédiger et suivre la séance ; c'est un peu compliqué.

Je lis. Je ne pense pas que ce soit une répétition exacte : « Nous souhaitons discuter avec le Conseil d'Administration et les collègues de la communauté par rapport à la mise en œuvre d'un outil de suivi interactif avant l'ICANN72. » Je ne suis pas sûre que ce soit exactement ce que nous avons demandé. Je suis désolée de revenir là-dessus, mais par rapport au suivi des avis précédents au Conseil d'Administration, je crois que cette demande d'accès fait le suivi de tous les avis, de toutes les requêtes qui ont été reçues par le Conseil d'Administration.

Je cherche pour voir si ceci correspondrait à une répétition. Désolée, je suis prête à vous écouter, chers collègues, pour ceux qui connaissent un petit peu la situation, qui ont de l'expérience. La question est de savoir si c'est une répétition d'un avis précédent. Je peux attendre que le texte soit définitif. On peut simplement mettre

un petit repère. Et Fabien, si vous voulez bien descendre vers les autres parties qui ont été modifiées.

FABIEN BETREMIEUX : Peut-être qu'on pourrait revenir aux questions d'importance. Nous avons une autre sous-section sur l'exactitude et il y a là un nouveau texte que nous n'avons pas encore pris en compte. Et il y a également un nouveau texte dans la partie des séries ultérieures pour les nouveaux gTLD.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord. Donc l'exactitude, nous pouvons commencer par là puisque c'est à l'écran. Et merci Gulden, et désolée aux interprètes.

Pour l'exactitude, le texte est le suivant : « Le GAC souhaite répéter que conserver des données d'enregistrement de noms de domaine exactes et complètes est un élément important dans la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC accorde une importance particulière à la vérification et à la validation des données d'enregistrement par les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre conformément à leurs obligations contractuelles et appuie une surveillance rigoureuse et une application de ces obligations contractuelles par l'ICANN.

Le GAC continuera de contribuer activement au travail sur l'exactitude au sein de la communauté de l'ICANN pour répondre aux préoccupations de politiques publiques relatives aux données d'enregistrement de domaines non exactes dans des temps

opportuns. Dans ce contexte, le GAC soutient le lancement prompt de l'exercice de cadrage de l'exactitude par la GNSO et demande aux autres unités constitutives intéressées d'y participer et d'apporter leur perspective. Nous appuyons le point de vue que le cadrage de ce travail devrait être plus large que simplement la conformité au RGPD et les régimes de protection des données pertinents et englobe toute la gamme des questions relatives à l'exactitude des données d'enregistrement. »

Merci pour le changement effectué à la note de bas de page sur l'exactitude. Merci. Je ne vois pas de commentaires. Gardons le texte à l'écran.

Excusez-moi, je vois que Susan demande un petit peu de temps pour pouvoir consulter ceci. Et je vois qu'Olivier a la main levée. Allez-y Olivier.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Je suggèrerais que dans la section précédente – puisque nous avons une section sur l'exactitude – nous regardions le paragraphe qui mentionne l'exactitude mais qui traite de l'utilisation malveillante du DNS.

FABIEN BETREMIEUX : C'est la section 1 dans la partie « Questions d'importance du GAC », c'est cela ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, c'est cela, section 1.

Une suggestion que j'aurais, c'est la phrase qui est surlignée, c'est donc d'éliminer cette phrase surlignée pour ne pas faire référence à l'exactitude puisqu'il y a déjà toute une section là-dessus. On pourrait simplement dire : « Le GAC reconnaît l'importance de s'assurer que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement soient conformes aux obligations contractuelles de l'ICANN » et ensuite, on pourrait s'arrêter.

Ensuite, on pourrait continuer sans ajouter d'autres paragraphes, donc continuer directement avec la phrase suivante. C'est simplement une suggestion. Nous pouvons aussi répéter la question de l'exactitude deux fois étant donnée son importance.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier pour cette suggestion. Je vais demander la confirmation du Japon. Je crois que ce texte nous venait du Japon. J'espère que cela leur convient. Ce qu'on enlève devrait être mentionné par le texte dans l'autre paragraphe. Si ça va, nous continuons.

Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Si je peux me permettre, pour que ce soit plus clair, peut-être qu'on pourrait inverser l'ordre des sections. Peut-être que les gTLD pourraient être la section 1, l'utilisation malveillante du DNS serait la

section 2 et ensuite, on laisserait le reste dans le même ordre, l'exactitude, etc. Cela permettrait une meilleure lecture du document.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, tout à fait, c'est une bonne idée.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, juste pour confirmer, nous le ferons une fois que le reste du texte aura été confirmé pour ne pas introduire trop de lignes rouges. Donc nous remettrons tout ceci en ordre une fois que nous aurons validé le texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je suis désolée, je n'ai pas bien entendu.

FABIEN BETREMIEUX : Je suggèrerais que cette remise en ordre soit faite après la confirmation du texte, juste pour que ce soit plus clair.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord. Donc nous attendons la confirmation du Japon. Pour l'instant, nous pouvons laisser le texte tel quel, biffé.

Y a-t-il autre chose à lire ?

Je crois qu'il y avait des parties dans les séries ultérieures. « Le GAC observe qu'il y a des difficultés dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations CCT, mais le Conseil d'Administration a

communiqué ceci à différentes parties de la communauté, y compris la GNSO, et il salue la proposition de la liaison du GAC au conseil de la GNSO de demander un briefing avec la GNSO pour parler de la manière dont ils ont traité les recommandations CCTRT. » Je pense que c'est un bon ajout qui reflète bien notre discussion. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Outre le texte sur les recommandations CCT, est-ce qu'il y a quelque chose d'autre à revoir ?

FABIEN BETREMIEUX :

Si vous me permettez, dans la section 4 EPDP phase 2 ODP, il y a une citation dans le texte et je me demandais si l'on devrait peut-être introduire la source de cette citation pour clarifications. C'est le texte entre guillemets qui vient de la déclaration du GAC. Donc la question est de savoir si je devrais surligner cela pour inclure la source ou si je dois le laisser tel quel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Fabien d'indiquer cela. Nous allons demander au chargé de la rédaction. Dans tous les cas, je pense qu'il est toujours bien de confirmer la source. Je vois Laureen qui confirme dans le chat que c'est une citation qui vient de la déclaration de minorité du GAC.

FABIEN BETREMIEUX :

Alors dans une note en bas de page, on pourrait ajouter la source de cette citation.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, s'il vous plaît, faites cela. Excusez-moi, j'essaie d'acquiescer mais je n'ai pas la vidéo allumée.

FABIEN BETREMIEUX : Donc outre la confirmation que nous cherchons pour la partie concernant l'utilisation malveillante du DNS, nous avons un changement qui doit être confirmé dans la section « Affaires internes ». Pour ce qui est des réunions futures de l'ICANN, il y a eu quelques modifications.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je suis en train de lire. Je ne peux pas trouver le début... « Les membres du GAC ont parlé de la planification pour un retour aux réunions en personne, y compris l'option de faire une réunion hybride qui combinerait la participation en personne et virtuelle à l'ICANN72. Le personnel de l'organisation ICANN a signalé que les résultats préliminaires d'une enquête menée auprès des participants aux réunions de l'ICANN... »

GULTEN TEPE : Désolée de vous interrompre, mais les interprètes vous demandent de lire plus lentement s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, bien sûr.

« Le personnel de l'organisation ICANN a présenté les résultats préliminaires d'une enquête récente menée auprès des participants aux réunions précédentes de l'ICANN concernant la possibilité des conditions sous lesquelles une réunion ICANN72 hybride pourrait avoir lieu. Bien qu'il semblerait qu'il y ait un intérêt significatif pour un retour à des réunions en personne, les membres du GAC ont exprimé pourtant le besoin de s'assurer que toute transition à une réunion en personne puisse assurer un niveau d'égalité pour les participants du monde entier et que des considérations soient prises en compte pour assurer une participation robuste au niveau des capacités de participation virtuelle. Il a été considéré que l'expérience virtuelle de la pandémie a donné lieu à des innovations positives pour les réunions et que toutes les réunions futures de l'ICANN devraient être hybrides plutôt que purement physiques. »

On a ces deux ajouts que l'on va confirmer. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Je n'en vois pas, alors Fabien, à vous pour nous dire si vous avez eu des nouvelles par rapport au texte concernant la CCT.

FABIEN BETREMIEUX :

La prochaine section, il y a un texte dont nous avons déjà parlé. Nous devrions confirmer si cette modification peut être possible. Et je voulais également dire que nous avons proposé cette liste dans cette section, donc nous suggérons que ce format soit préservé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien. C'est exactement à ce moment-là que j'ai été déconnectée. Donc merci d'indiquer cela. Je pensais que nous allions insérer le titre de l'enquête également. Est-ce qu'on a convenu de quelque chose de différent ?

FABIEN BETREMIEUX : Cette modification a été suggérée par Laureen et nous attendions la confirmation d'Olivier.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : J'essaie de m'assurer que nous reflétons ceci de manière exacte. Je pensais que nous allions mettre le titre exact, qui est différent d'ailleurs. J'essaie de regarder dans le chat. Est-ce que celui-ci est le titre de l'enquête qui dit « L'ICANN, le RGPD et le WHOIS : une enquête auprès des utilisateurs trois ans après » ?

FABIEN BETREMIEUX : Je voulais juste dire que Laureen souhaite prendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Désolée Laureen, je n'avais pas vu. Laureen, vous avez la parole.

LAUREEN KAPIN : Il n'y a pas de problème.

C'est une solution que je propose pour la question qui avait été posée par notre collègue Olivier. Ce n'est pas exactement le titre de

l'enquête, mais je pense que cela reflète l'objet de l'étude qui s'est focalisée sur l'impact des spécifications temporaires sur l'accès aux données d'enregistrement. Je pense que c'était ma réponse pour répondre aux inquiétudes manifestées par la Commission européenne. Voilà donc ma proposition pour répondre à ces inquiétudes. Si vous pensez que cela peut créer une mauvaise impression, on pourrait réfléchir à changer cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Laureen de cette clarification. Si cela reflète le contenu de l'enquête, il ne serait pas nécessaire d'inclure le titre exact.

Je suis en train de regarder le chat pour voir le commentaire de notre collègue du Japon pour ce qui est des abus et de l'exactitude. Oui, bien sûr, on va passer à la section d'abus du DNS comme le demande le Japon. Si cette partie est claire, nous pouvons passer aux abus du DNS.

JAPON : Si vous êtes me permettez.

J'apprécie la suggestion d'Olivier de parler de l'exactitude et je comprends que l'intention de cette présentation est claire. Mais je voudrais revenir à la phrase qui contenait le mot « exactitude ». Est-ce qu'on peut passer à la section qui traite de l'exactitude s'il vous plaît ?

J'aimerais ajouter, dans la deuxième phrase du premier paragraphe, « que le GAC accorde une importance particulière à la vérification et à

la validation des données d'enregistrement par les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, y compris les numéros de téléphone. », j'aimerais refléter une proposition par rapport à cette section des abus du DNS : « opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement, y compris les numéros de téléphone ». On parle ici de la vérification, de la correction des numéros de téléphone, donc j'aimerais que cette partie soit ajoutée dans ce paragraphe.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris. Tout d'abord, vous souhaitez ajouter le mot « corrections ».

JAPON : « Corrections » tel que cela se trouve sur l'écran.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors vous proposez d'ajouter « les numéros de téléphone des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre » ?

JAPON : Non, je voudrais l'ajouter comme un exemple de ce que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement devraient vérifier.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que cela comporterait trop de détails, mais je m'en remets à la décision du reste des délégués. Je pense que même si l'on inclut ceci, je pense que l'on devrait l'inclure après les mots « données

d'enregistrement » et non pas après les mots « opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement ».

Est-ce que nous sommes d'accord ? Je vois que le Danemark dit que c'est trop de détails. Et je vois que Chris a levé la main.

CHRIS LEWIS-EVANS : Je pense que c'est peut-être un peu trop détaillé, mais peut-être qu'on pourrait dire « validation de toutes les données d'enregistrement » pour essayer de trouver un compromis ? Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Chris.

Le Japon s'il vous plaît.

JAPON : Merci pour ces commentaires. Je comprends que c'est trop détaillé, donc on peut éliminer le passage que j'avais proposé par rapport aux numéros de téléphone.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci le Japon pour votre flexibilité et merci Chris pour votre suggestion.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je pense que pour le moment... Olivier, la Commission européenne s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Une petite suggestion : ce serait de mettre le mot « corrections » après « vérification et validation » ; pour moi, c'est logique – on vérifie, on valide et ensuite, on corrige. Donc c'est simplement une petite suggestion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier, oui, c'est logique.

Susan, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la dernière phrase dans le paragraphe sur l'exactitude. Nous sommes d'accord, l'ensemble du travail doit être plus large que la conformité au RGPD et au régime de protection des données pertinente. Nous sommes d'accord, ceci englobe davantage de questions que ce qui est relatif aux données d'enregistrement et à leur exactitude. Mais une question pour la Commission européenne là-dessus. Le texte semble suggérer que la portée du travail doit être plus large, mais il ne spécifie pas ce que ce travail doit couvrir. Donc il serait utile d'en savoir un petit peu plus sur ce que la Commission considère comme la portée de ce travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Susan.

La Commission européenne ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal et merci Susan pour ce commentaire.

Je crois que ceci découle d'une discussion qui a eu lieu avec la GNSO, à savoir la question de l'exercice de cadrage. Doit-il être étroit, conformité au RGPD et au régime de protection des données ou alors est-ce que la discussion doit être plus large? Et je crois que la discussion plus large sur l'exactitude, comme nous en avons parlé ce matin, existait avant le RGPD. Donc ce n'est pas uniquement lié au RGPD.

Pour vous donner des exemples de ce qu'on pourrait englober là-dedans, il y a la question de l'exactitude des données à caractère non personnel qui ne sont pas couvertes par le RGPD. Lorsqu'on parle de conformité au RGPD, on parle uniquement des données à caractère personnel. C'est donc cela, la portée des lois sur la protection des données.

Puis, il y a également la possibilité de parler davantage plus généralement de la question de pourquoi il est important d'avoir une exactitude de ces données en termes d'accès, donc l'objectif de cybersécurité, l'objectif du travail des autorités de protection de la loi et la question de protéger les droits de la propriété. Donc ce serait deux éléments qui, à mon avis, pourraient faire partie de ce cadrage sur les données personnelles – les données personnelles mais aussi pourquoi est-ce qu'il est important d'assurer cette exactitude pour les différents utilisateurs qui demandent un accès aux données d'enregistrement.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier.

Susan, est-ce que ceci répond à votre préoccupation ? Est-ce que c'est plus clair ? Est-ce que cela répond à votre question ?

ÉTATS-UNIS :

Oui. Merci Olivier, merci Manal.

Je crois que la préoccupation, c'est que ceci pourrait être lu comme trop large, peut-être. Peut-être que les données d'enregistrement devraient tout simplement être écrites comme devant être exactes et c'est tout.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Olivier, vous avez des objections si on met simplement que toutes les données d'enregistrement doivent être exactes ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi, je n'ai pas compris la suggestion. C'est sans doute moi, mais je n'ai pas compris. Excusez-moi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Susan, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Il serait peut-être utile de prendre un peu de temps pour suggérer des modifications, peut-être réfléchir à une autre possibilité de texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan. Donc nous attendrons les modifications des États-Unis là-dessus.

Y a-t-il d'autres commentaires ? J'imagine que les mains levées sont d'anciennes mains. D'accord.

Donc je vous repasse la parole, Fabien. Je ne sais pas s'il y a autre chose dans le texte.

FABIEN BETREMIEUX : Pour l'instant, nous attendons la finalisation du texte sur les recommandations de révision CCT. Sinon, j'ai également une suggestion qui a été apportée par le personnel du GAC dans la section 5 sur les questions d'importance EPDP phase 2A. Nous avons ajouté l'acronyme du EPDP simplement pour clarifier la phrase, donc dans le titre de la section.

Par ailleurs, il était inscrit « reconnaît les efforts de l'équipe de politique, sa participation, la direction et le personnel dans l'élaboration de la recommandation. » Et selon ce que nous comprenons, les participants et l'équipe de direction sont ceux du PDP. Le personnel, c'est l'équipe politique. Donc je souhaitais m'assurer que cette partie était bien comprise.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, donc merci pour cette proposition concrète. Y a-t-il des objections ? Je n'en vois aucune.

Nigel du Royaume-Uni nous dit dans le chat que c'est très bien, donc merci pour cette confirmation.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, Nigel nous indique qu'il a modifié la recommandation sur la révision CCT.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien. Alors je vais faire une petite pause... Ah, vous l'avez déjà mis, d'accord. Très bien.

Donc passons au nouveau texte dans les recommandations de la révision CCT. Voici le texte : « Suite à un avis de suivi... » Excusez-moi, je recommence.

« Suite à un avis de suivi à l'avis de consensus du GAC de Montréal de l'ICANN67 sur la révision CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD section 5.1.a et suite aux discussions constructives qui ont eu lieu avec le Conseil d'Administration et la communauté de l'ICANN lors de l'ICANN71 ainsi que considérant l'avis de suivi du GAC de l'ICANN70, à savoir le paragraphe 1 de la section 6, et considérant le tableau de bord du GAC en date du 12 mai 2021, le GAC demande au Conseil d'Administration d'entreprendre les actions suivantes. »

Merci Vincent. La France nous indique que l'ICANN de Montréal, c'était l'ICANN66 et non pas l'ICANN67 – c'est cela. Merci de l'avoir noté.

« Le GAC demande au Conseil d'Administration d'entreprendre les actions suivantes.

Que le Conseil d'Administration facilite avant l'ICANN72 des discussions avec ICANN Org, la GNSO et le GAC ainsi que toute autre AC et SO intéressée sur la mise en place d'un outil de suivi interactif et complet qui inclurait le statut en cours des recommandations CCT spécifiées dans l'avis de suivi du GAC de l'ICANN70.

Deuxièmement, que le Conseil d'Administration facilite le travail entre le Conseil d'Administration, ICANN Org, la GNSO, le GAC et toute autre SO et AC intéressée afin d'assurer la pleine mise en œuvre de la recommandation suivante concernant les gTLD existants et les gTLD introduits dans le cadre d'un processus de candidature subséquent : collecte de données de marché secondaire, coût des enregistrements défensifs, coût des incitations pour les bons acteurs, modifications contractuelles pour fournir des incitations à adopter des mesures proactives de lutte contre les abus, modifications contractuelles pour la prévention de l'utilisation systémique des bureaux d'enregistrement spécifiques ou des opérateurs de registre pour l'utilisation malveillante du DNS, identification de la chaîne des parties responsables pour les enregistrements de noms de domaine de gTLD. »

Je ne sais pas si c'est la dernière. Est-ce qu'on peut descendre un peu ?

Dernier point : « Un programme d'aide bénévole. En ce qui concerne les recommandations ci-dessus, numéros 5, 17 et 31, la 5, la 17 et la 31

sont en cours de révision par l'Org alors que la 9 et la 12 ont été traitées par la GNSO dans le cadre du PDP sur les SubPro. »

Je vois la main de Jorge. Allez-y.

SUISSE : Merci Manal.

Je suis désolé, je regardais le texte. J'imagine que vous avez déjà finalisé le point 3.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, désolée, je n'avais pas vu le reste sur la page suivante. Donc je finis d'abord et ensuite, on continue.

« Dans le tableau de bord, la 5, la 14 et la 15 sont identifiées comme en attente avec les explications suivantes. Pour la 5, le Conseil d'Administration comprend qu'ICANN Org continue la planification préalable de la mise en œuvre. Et pour la 14 et la 15, le Conseil d'Administration avait demandé à ICANN Org de faciliter les efforts de la communauté pour élaborer une définition de l'utilisation malveillante afin d'informer toute action future sur cette recommandation. Le Conseil d'Administration continue de suivre les discussions de la communauté sur ce sujet et sur d'autres aspects relatifs à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, y compris les recommandations de l'équipe de révision SSR2 et le récent avis du SSAC. »

Je m'arrête là et Jorge, je vous repasse la parole.

SUISSE :

Merci beaucoup Manal.

Je souhaitais simplement mentionner, parce que je ne sais pas exactement si ceci était visible pour tous, que j'ai modifié le texte proposé par Nigel. Je vois qu'il l'a compris comme un amendement amical ; c'était effectivement mon intention, bien sûr. Donc ces ajustements, je l'ai mis dans le chat, ont pour objectif d'être aussi précis que possible. Vincent a déjà remarqué mon erreur sur le numéro de la réunion de Montréal – c'était la première chose.

Deuxième chose, par rapport à la formulation sur la mise en œuvre, je l'ai mis entre crochets et j'ai fait un commentaire parce qu'à Montréal, nous avons parlé de mise en œuvre complète. Et Manal, vous le savez très bien, cela a mené à beaucoup de questions, de débats avec le Conseil d'Administration et avec le PDG. Donc peut-être faudrait-il réfléchir un petit peu à cela et indiquer quelque part qu'en ce qui concerne assurer cette mise en œuvre, ce que nous souhaitons dire, c'est qu'il faut des efforts raisonnables, envisageables qui soient entrepris avant que la nouvelle série ne démarre.

Ensuite, le troisième commentaire concerne la formulation qui commence avec « Concernant les recommandations ci-dessus, 5, 17, etc. ». À mes yeux, j'ai l'impression qu'il s'agit plutôt des informations que nous sommes en train de partager, donc notre point de vue par rapport à savoir où nous en sommes. Peut-être que cela pourrait être inclus dans une note en bas de page et non pas dans le texte lui-même. Je pense que Nigel avait une autre intention par rapport à ce

texte peut-être concernant l'état de situation par rapport aux différentes recommandations. Donc je demande à Nigel quelle était son intention et ce qu'il en pense.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. Je vois que Luisa a participé au chat. Merci Nigel de ces amendements au texte. Et je soutiens la proposition de Jorge en ajoutant « mise en œuvre dans la mesure du possible ». Je vois que Nigel confirme que cela est juste. Donc Nigel s'il vous plaît, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI :

Merci Jorge, merci Luisa et tous mes collègues.

Oui, je pense que cette partie ajoutée est tout à fait juste. Bien sûr, on peut faire ce qui est à notre portée. La partie qui commence en disant « Concernant les recommandations, etc. » est bien sûr une explication qui me semble-t-il est utile et je pense qu'elle est utile pour la personne qui lit le communiqué du GAC. Mais je pense que cela pourrait être inclus dans une note en bas de page. En tout cas, je pense qu'il est important de l'inclure où que ce soit parce qu'il est important de savoir que le Conseil d'Administration a considéré notre avis et a agi d'une certaine manière. Cela a été abordé pendant nos discussions d'hier. Donc je pense que ce serait important de garder ces informations.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge, Nigel et Luisa.

Tout d’abord, je pense qu’elles sont tout à fait raisonnables, ces modifications. La question est maintenant de savoir s’il nous faut vraiment ajouter « dans la mesure des efforts possibles » ou « mise en œuvre dans la mesure du possible », ce qui est raisonnable également. Là, j’attends la confirmation.

Et ensuite, en ce qui concerne le texte supplémentaire, merci Jorge de dire que cela pourrait être mis dans une note en bas de page et merci Nigel pour les précisions que vous avez apportées. Très franchement, je pensais que cela va bien au-delà d’une itération. Quand nous faisons un suivi des avis précédents du GAC, nous faisons référence aux avis que nous réitérons. Et même si tout ceci est très raisonnable, je me demande s’il s’agit vraiment d’une itération, si nous sommes en train de réitérer un avis précédent.

Ceci dit, je me demande si dans la section « Suivi des avis précédents du GAC » nous pourrions faire une référence explicite à l’avis que nous sommes en train de réitérer. Et tout autre texte qui nous semblerait important pourrait être ajouté à la partie « Sujets d’intérêt pour le GAC » parce que le Conseil d’Administration regarde d’habitude cette partie-là et nous en reparlons. Je ne sais pas, c’est une suggestion, je ne sais pas ce que vous en pensez. N’hésitez pas à partager vos points de vue.

Je n’exclus pas l’idée d’ajouter des informations dans la section « Suivi des avis précédents du GAC », mais je pense plutôt à quelque chose de très court faisant référence à l’avis que nous réitérons. Et ensuite, tout

texte supplémentaire, je propose de le mettre dans la section « Sujets d'intérêt pour le GAC ». C'est une suggestion, je suis ouverte à vos points de vue.

Est-ce qu'il y a des réactions à cette proposition ? Je regarde le chat. Jorge dit que « faisable et des efforts raisonnables ou meilleurs efforts », c'est un peu plus flexible. Jorge, vous avez la parole.

SUISSE :

Je pense que la question des efforts faisables ou cette question de faisabilité des efforts, je vous parle du point de vue d'un juriste, j'ai un petit peu d'expérience avec la formulation juridique, je pense que « faisable » peut être tout et n'importe quoi alors que ce sont les efforts qui doivent faire en sorte que quelque chose soit faisable. C'est un petit peu le raisonnement que j'ai fait pour ajouter les meilleurs efforts pour montrer au Conseil d'Administration et refléter ce dont nous avons parlé à plusieurs reprises, y compris hier par rapport au fait que nous ne sommes pas dans le détail de chaque recommandation mais nous savons bien que certaines recommandations peuvent être mises en œuvre jusqu'à un certain point et d'autres peuvent être mises en œuvre dans une autre mesure.

C'est vraiment dommage que les discussions avec le Conseil d'Administration – et ces conversations ont été claires et nous avons répété le message pour insister sur le fait que nous voulons avoir ces informations sur la mise en œuvre des recommandations. Donc comme je disais, il est dommage que l'on n'ait pas eu une réaction positive. Mon sentiment, c'est que si nous ne mettons pas ceci dans

une partie plus exploitable du communiqué, cela va se perdre un petit peu. Voilà un petit peu ma crainte ou ce qui m'inquiète du fait de passer cette partie à la section « Sujets d'importance pour le GAC ». Mais je n'ai pas de solution.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. Essayons d'aller petit à petit.

Tout d'abord, voyons la question de « la mise en œuvre dans la mesure du possible ». Au lieu de « faisable », Finn propose de dire « dans la mesure du possible ». Pouvons-nous garder cette proposition ? Est-ce que vous êtes d'accord ?

Et pendant que vous réfléchissez, vous me corrigerez, mais j'ai l'impression que si nous faisons un suivi des avis précédents du GAC – et je parle du point de vue purement technique –, je pense qu'on devrait vraiment ajouter quelque chose de très court qui fasse référence à l'avis que nous réitérons. Mais je vois qu'ici, on va au-delà de la réitération. Donc c'est pourquoi je suggère de garder certains de ces éléments dans cette partie de « Suivi des avis du GAC » pour attirer l'attention sur certains éléments. Mais je pense que le reste du texte en dehors de ces éléments clés que nous pourrions garder... Je suggère que les autres éléments, on les garde dans la section « Sujets d'importance pour le GAC ».

Je lis le chat. Finalement, on spécifie l'avis de Montréal et un suivi de l'ICANN70. Oui. Maintenant, nous demandons à ce que le Conseil d'Administration facilite les discussions et que ces discussions

puissent avoir lieu avant l'ICANN72. Tout cela est nouveau, si je ne m'abuse.

Je vois que Susan dans le chat est d'accord sur le fait que cela va au-delà d'un suivi des communiqués précédents du GAC.

Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas contre le fait d'ajouter tout cela. Mais du point de vue purement technique, j'ai l'impression que nous pourrions diviser ce texte, en extraire certains éléments. Et Jorge, je ne sais pas si vous êtes d'accord. Comme Jorge et Nigel, je ne sais pas si vous êtes d'accord. Comme Jorge l'a dit, le texte à la fin, je pense que c'est plutôt pour nous plutôt que pour le Conseil d'Administration. Mais est-ce que vous êtes d'accord pour déplacer une partie de ceci dans la section « Sujets d'intérêt pour le GAC » ? Nigel, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci Manal.

Effectivement, je crois que la raison pour laquelle cela nous semblait important ici, c'est que c'est un suivi. Je suis d'accord, ce n'est pas un suivi général, mais cela n'introduit rien de nouveau. C'est un petit peu différent puisque nous expliquons un peu plus comment nous souhaitons que cet outil de suivi soit mis en place conformément aux discussions qui ont eu lieu cette semaine et cela met en exergue différentes discussions, à savoir que les recommandations sont incluses dans l'avis de Montréal. Donc voilà pourquoi je pense que c'est un suivi.

Ceci étant, je peux suivre la majorité là-dessus et ajouter quelque chose dans le suivi qui fasse référence à ce que nous avons dans les questions d'importance. Mais je suis d'accord, on peut rester comme ça.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel. Je suis d'accord avec vous. L'essence est la même mais encore une fois, selon mon expérience, ils prennent le texte, ils le comparent avec ce qui avait été envoyé auparavant et j'ai reçu des demandes de clarification : s'agissait-il d'un nouvel avis ou pas ? Etc. Donc du point de vue de la procédure, je sais que ceci prêterait à confusion. Voilà pourquoi la question se pose. Mais je comprends tout à fait. D'une manière générale, c'est la même chose. Mais lorsqu'on regarde littéralement, ce n'est pas la même chose.

Jorge, est-ce que cela vous convient ? Je vois Luisa dans le chat. Elle pense qu'effectivement, du point de vue de la procédure, on pourrait peut-être écourter le texte. Si Nigel est d'accord, on pourrait déplacer la fin aux « Questions d'importance du GAC » pour que cette section soit plus claire. Merci Luisa.

Jorge, qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que vous avez besoin de davantage de temps ? Je vois que vous hochez de la tête. Est-ce que peut-être cela pourrait être fait à la pause ? On pourrait avoir une pause un petit peu plus longue de manière à ce que ceux qui devront passer en revue et rédiger puissent avoir un peu plus de temps ? Merci pour la confirmation Luisa et merci d'avoir proposé de travailler avec Nigel et Jorge s'il y a davantage de temps. Merci.

Par rapport au reste, est-ce qu'il y a autre chose que le personnel souhaite mentionner ou est-ce qu'on passe simplement à la pause pour ceux qui vont rédiger ?

FABIEN BETREMIEUX : Peut-être qu'on pourrait confirmer le statut du texte sur l'exactitude dans « Questions d'importance pour le GAC » sous section 3 actuellement. Nous avons déjà modifié le premier paragraphe et je sais qu'on attend les modifications pour le dernier, mais peut-être qu'on pourrait finaliser le premier ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, tout à fait. Nous pouvons finaliser le premier paragraphe grâce à la souplesse du Japon. C'est confirmé, donc nous pouvons accepter ces modifications.

En ce qui concerne le dernier paragraphe, si j'ai bien compris, nous allons recevoir un texte des États-Unis après la pause normalement. Susan dans le chat nous dit : « Fabien, nous avons suggéré un autre texte pour le troisième paragraphe. Il est dans le document Google. » Fabien, est-ce que ça va ?

FABIEN BETREMIEUX : D'accord, c'est dans les commentaires ; très bien. Je le mets dans le texte. Si j'ai bien compris, c'est un remplacement, donc je mets entre crochets le paragraphe qui existe et je mets le nouveau paragraphe. Je

ne l'avais pas vu dans les commentaires. Maintenant, nous avons ce troisième paragraphe suggéré en remplacement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Luisa. Donc nous sommes d'accord avec le point de vue comme quoi « la portée du travail doit se concentrer sur l'exactitude de toutes les données d'enregistrement des noms de domaine, pas seulement sur les données protégées par le RGPD qui en général se concentrent sur les informations à caractère personnel. »

Merci pour cette suggestion. Je regarde s'il y a des réactions par rapport à ce texte. Olivier, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Je crois qu'il nous manque la première phrase qui explique que nous sommes d'accord avec le lancement de l'exercice de cadrage et que nous souhaitons y participer, qu'il n'a rien à voir avec la portée. Moi, j'avais compris que la phrase suggérée par les États-Unis, c'était simplement pour dire qu'on considérerait les données à caractère personnel et non personnel. Au départ, ce que je souhaitais défendre, c'est que la portée ne doit pas être trop étroite. Bien sûr, c'est un exercice de cadrage, donc qui définira cette portée précisément. Mais dès le départ, je crois qu'il ne faut pas se limiter.

Là, nous n'ouvrons qu'aux données à caractère personnel et non personnel. Il va falloir que je réfléchisse un petit peu si vous me le

permettez. Donnez-moi un peu de temps si possible pour réfléchir à cette proposition.

Mais par rapport au premier point, j'aimerais vraiment garder cette première phrase qui indique que le GAC souhaite participer à l'exercice de cadrage.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, tout à fait. La phrase n'avait pas pour objectif de remplacer tout le paragraphe. D'ailleurs, Susan vient de le confirmer dans le chat également. Désolée pour le malentendu. Donc la première phrase reste telle quelle. Ensuite, il y a la phrase proposée par les États-Unis et nous attendons votre confirmation sur cette dernière phrase, Olivier.

Et maintenant, je passe la parole à Chris qui a la main levée.

CHRIS LEWIS-EVANS : Merci Manal.

Pour faire écho au commentaire d'Olivier, effectivement, il faudrait un peu plus de temps pour y réfléchir. Ma préoccupation par rapport à cette nouvelle phrase est la suivante : elle demeure peut-être un peu restrictive. Nous avons déjà parlé dans notre avis de l'exactitude et du fait qu'elle s'applique également aux objectifs de traitement des données. Donc effectivement, nous aurions besoin d'un peu de temps pour nous assurer que ceci n'est pas trop restrictif.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Chris.

Y a-t-il des commentaires ? Très bien. Dans ce cas, je vous suggère de faire la pause dès maintenant s'il n'y a rien d'autre.

Il y a le texte en attente dans la partie révision CCT. Il y a également la finalisation du dernier paragraphe dans la partie sur l'exactitude qui reste à confirmer.

Y a-t-il autre chose à confirmer Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Non, rien d'autre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien.

Nous avons 20 minutes de pause en plus. J'espère que ceci suffira aux collègues qui rédigent, en espérant qu'eux aussi auront une pause bien méritée. Donc on se retrouve dans la salle Zoom à 14 h 30 UTC. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]